



Situation des Psychologues Du ministère de la Justice

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la justice

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Objet : Situation des psychologues du ministère de la Justice

Monsieur le Ministre,

Nous avons évoqué avec vous la situation des psychologues du ministère de la Justice lors de l'audience que vous avez accordée à notre syndicat en janvier 2025.

Pour rappel, FO Justice est l'unique syndicat qui a voté en faveur de la création du corps des psychologues en 2022, du fait de l'engagement de vos services de poursuivre sa construction. Nous déplorons aujourd'hui de ne percevoir aucun effet tangible de cet engagement. Il est désormais plus qu'urgent d'agir, en mettant en œuvre une nouvelle modalité d'avancement, en réduisant les disparités indemnitaires inacceptables et en corrigeant les dysfonctionnements identifiés et persistants.

Dès le mois de décembre 2024, FO Justice entamait des échanges avec les services du Secrétariat Général en proposant la création d'un examen professionnel pour l'avancement au second grade, modalité d'avancement dont les psychologues sont les seuls personnels exclus. Malgré une écoute attentive et les engagements pris de traiter ce sujet, nous déplorons aujourd'hui une absence totale de traitement de cette demande.

De plus, ce corps, qui a intégré de nombreux contractuels avec une carrière longue, ne bénéficie d'aucun soutien de vos services concernant la négociation d'un taux de promotion à l'avancement acceptable au regard de la situation.



Si nous vous écrivons ce jour, c'est pour qu'enfin, les sujets relatifs aux psychologues cessent d'être reportés inlassablement aux calendes grecques.

FO Justice avait déjà alerté vos services sur le fait que certains postes vacants de psychologues ne sont pas publiés à la mobilité, entraînant leur gel, voire leur disparition pure et simple.

L'exemple du Centre de détention de Val-de-Reuil (27), plus grand centre de détention d'Europe, est particulièrement parlant : le poste de psychologue PEP y est vacant et n'a jamais été proposé depuis 2023.

Aujourd'hui, les psychologues sont devenus les variables d'ajustement budgétaires que nous redoutons qu'ils deviennent. Ceci n'est pas acceptable.

FO Justice demande la mise en place de modalités nationales claires afin de garantir la protection et la pérennité de ces postes essentiels au fonctionnement des établissements et des services.

Nous vous demandons de vous saisir de ce sujet, de changer les règles de ce dispositif trop flou et contraire à la pérennisation de ce corps.

FO Justice vous demande également d'envoyer un signal fort, en exigeant des directions interrégionales la remontée exhaustive de l'ensemble des postes vacants, ainsi que de tous ceux actuellement gelés.

Il est indispensable que la transparence et la lisibilité des effectifs soient rétablies, afin de préserver le corps des psychologues. Il est également nécessaire de déclencher un recrutement conséquent lors des concours à venir, qui ne correspondent pas uniquement à un remplacement des départs, mais à un réel abondement afin de répondre aux besoins criants du terrain et de permettre aux agents contractuels de devenir titulaires. Nous verrons, Monsieur le Ministre, lors de la parution du nombre de postes offerts au concours 2026, la démonstration de votre engagement envers notre corps.

Par ailleurs, ce recrutement doit s'accompagner de mesures d'aménagement concernant le choix d'affectation des lauréats, afin de favoriser la transition des contractuels vers le statut et de sécuriser les parcours professionnels.

Enfin, vous qui avez à cœur le bien-être et la santé mentale des agents du ministère de la Justice, vous ne pouvez qu'être sensible à l'injustice indemnitaire qui touche les psychologues en charge du soutien de vos personnels à la DAP, DSJ et dans les DHRAS.

Dans l'attente de votre retour, Monsieur le Ministre, veuillez recevoir l'expression de notre considération.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

